

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Foste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 MAI

LES PROCESSIONS

Voici la Fête-Dieu revenue. Chez nous, les processions ont été supprimées par la seule volonté d'un homme qui se montre ainsi n'ayant nul souci des sentiments et des intérêts de ses administrés.

La grande majorité de la population le regrette et 4,000 signataires viennent de le déclarer fermement par une pétition dans laquelle ils se soumettaient à l'itinéraire fixé par le maire. Ils n'ont encore obtenu aucune réponse.

M. Francisque Sarcey, qu'on ne saurait accuser de cléricisme, a consacré à cette question un article qui est curieux à lire. Nous le reproduisons en entier, avec son allure voltairienne, qui ne fait que donner plus de saveur à ses arguments contre l'intolérance sectaire.

« Je vous dirai de suite que je suis pour le rétablissement des processions dans toutes les villes où la population les demande.

« Je sais bien que ce rétablissement est contraire aux principes. Il est de doctrine, en effet, que chaque religion doit s'enfermer chez elle et célébrer à huis-clos les cérémonies de son culte, afin de ne pas choquer, en se répandant au dehors, la foi de ceux qui professent une autre religion.

« Mais les principes... Vous savez... les principes, il faut toujours en parler ; il faut y ramener autant qu'il est possible l'ensemble de nos opinions et de notre conduite. Mais dans le détail de la pratique, il est bon de se rappeler cette maxime dont la sagesse antique a fait deux proverbes : il n'y a pas de règle sans exception ; c'est l'exception qui confirme la règle.

« Nous ne vivons point dans l'absolu et n'habitons point les hautes régions de l'idéal. Oh ! si nous étions de purs esprits, nageant dans les vastes espaces du bien, rien ne serait plus aisé et plus beau que de rester constamment fidèles aux principes. Nous sommes, hélas ! logés sur terre, et nous avons à compter avec toutes sortes de considérations, que l'usage, la tradition, les convenances mondaines, un certain esprit général de conciliation, les goûts d'une civilisation moins âpre, que saisi-je ? ont dressés sur notre route et que nous rencontrons à chaque pas.

« Pour beaucoup de populations, la procession de la Fête-Dieu, avec ses théories de prêtres, de femmes et d'enfants de chœur, qui défilent dans les rues tendues de draps blancs ou de tapisseries, semées de verdure et de fleurs, qui s'arrêtent aux reposoirs, étincelants de bougies, qui emplissent la ville et de chants liturgiques et de fumée d'encens, est un spectacle d'autant plus attendu et d'autant plus charmant que toute la ville en prend sa part.

« A qui ce spectacle peut-il faire de la peine ?

« J'admets que, dans certaines cités, comme on me dit qu'est Nîmes, par exemple, où deux religions se partagent à peu près également la population, où les rivalités entre les deux fac-

tions sont par cela même très ardentes, j'admets qu'il soit plus sage de ne pas fournir un prétexte à des agitations qui peuvent dégénérer en rixes. Mais partout ailleurs !

« Je ne comprends pas les fureurs dont je vois animés les libres-penseurs sur cette question. Si vous êtes libre-penseur, mon ami, vous devez être tolérant, car la tolérance philosophique est l'essence même de la libre-pensée. Eh bien ! qu'est-ce que cela peut vous faire que des gens qui ont d'autres croyances que les vôtres les affirment en public ? Ces croyances ne vous gênent pas, puisque vous parlez de cette idée que toutes sont sinon différentes, au moins légitimes.

« Personne ne vous force, si ce spectacle vous gêne, à sortir pour le regarder. Si vous rencontrez par hasard le cortège, que vous en coûte-t-il d'ôter votre chapeau et de rendre un muet hommage aux convictions des autres ? Ce n'est pas seulement d'une très mauvaise éducation, c'est d'une philosophie médiocre de se planter devant le Saint-Sacrement qui passe et d'enfoncer son chapeau sur la tête. Du moment que vous vous piquez de philosophie, vous devez compatir aux faiblesses que vous ne partagez pas et vous arranger pour ne pas les irriter exprès. Ce qu'on vous demande est si facile ; une tenue respectueuse n'est pas un acte de foi, c'est un acte de courtoisie.

« Vous vous rejetez sur l'encombrement de la rue que la procession accapare. On vous empêche de passer, vous êtes gênés dans votre liberté...

« Oui, mon ami, je sais que vous êtes pressé ; en province, cela est connu, le temps est précieux, et l'on a hâte d'arriver ; on ne voudrait pas perdre une minute. Mais quoi ! est-il donc si rare que la rue soit barrée ? Il suffit d'un convoi qui passe, d'un bataillon en marche, d'une file de grosses voitures de roulage ou de déménagement, d'un accident qui amasse la foule autour d'un homme renversé ou d'un homme qui s'est cassé la jambe. Force vous est bien d'attendre et vous en prenez gaillardement votre parti.

« Pourquoi feriez-vous plus mauvaise mine à une procession ? S'il y en avait tous les jours, ou seulement toutes les semaines, j'excuserais votre mauvaise humeur. Mais une fois par an, et durant deux heures ! Vous êtes de bien méchante composition ! Et remarquez que c'est un spectacle agréable. J'ai passé mon enfance en province ; j'y ai plus tard vécu sept ans. La Fête-Dieu, avec ses processions et ses reposoirs, est restée un de mes charmants souvenirs. Il est vrai que sous l'Empire, quand j'étais professeur, l'administration m'invitait à jouer mon rôle. Mais je n'ai jamais eu l'ambition de faire figure. Je me suis toujours dérobé à cette ingratie invitation. Je me contentais d'être spectateur, et, je l'avoue, spectateur sinon édifié, au moins amusé.

« La ville prenait, ce jour-là, un aspect plus gai ; les vilains murs des maisons disparaissaient sous les tentures ; aux coins de certaines rues, les reposoirs, chargés de flambeaux et de bouquets, se dressaient, attendant les porteurs d'encensoirs ; partout des feuillages et des fleurs, tout le monde aux

balcons et aux fenêtres ; tout cela était d'une animation et d'une gaieté que je ne me rappelle pas sans plaisir.

« Et tout cela ne faisait de mal à personne.

« Que de villes où l'on ne compte pas un protestant ! Que de villes où le nombre en est si petit qu'il se perd dans l'ensemble de la population ! Ceux-là, mon Dieu ! peuvent, s'il leur plaît, s'en aller ce jour-là au temple, ou rester chez eux, ou même vaquer à leurs affaires. En quoi leurs convictions en sont-elles froissées ? Ils savent bien qu'il existe une autre religion, et la manifestation qui se déploie dans la rue, ne leur apprenant rien, ne peut les scandaliser... J'en dirai autant des israélites.

« Non, je ne vois pas d'inconvénients sérieux à ces processions. Elles étaient consacrées par l'usage, elles donnaient au peuple un jour de spectacle gratuit, et n'est-ce rien dans la vie pour les pauvres diables que d'avoir quelques heures de divertissement ? Je ne parle pas du point de vue économique ; il a pourtant son importance dans la question. On venait des environs voir la procession organisée par la ville prochaine, et c'était jour de fête pour le commerce de l'endroit.

« Je crois bien qu'au fond, la seule raison qu'on ait eue de supprimer les processions (sauf dans les pays où deux religions sont aux prises), c'est qu'on croyait ainsi embêter le clergé.

« Il est si inutile d'embêter le clergé !

» FRANCISQUE SARCEY. »

INFORMATIONS

On fait de nouveau courir le bruit de quelques modifications ministérielles ou administratives qui seraient les conséquences des incidents de ces jours derniers.

MM. Barbey, Yves Guyot, Poubelle, de Selves seraient, dit-on, sacrifiés.

La grève des omnibus est entièrement terminée, mais beaucoup croient qu'il ne s'agit que d'un replâtrage ; c'est le 18 juin qu'on sera fixé, lorsque la Compagnie aura fait connaître les réformes qu'elle accorde.

Une grève est à peine finie qu'une autre pourrait bien surgir. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Rappel*, instigateur de la grève des employés d'omnibus :

« Les employés des tramways Nord et Sud savent aujourd'hui comment leurs camarades de la Compagnie générale des omnibus ont triomphé des résistances de cette compagnie.

« Ils connaissent donc la ligne de conduite qu'ils ont à suivre pour obtenir, eux aussi, l'amélioration de leur sort.

« Puisqu'ils peuvent, dès maintenant, entrer dans le syndicat des omnibus, qu'ils y entrent tout de suite, et qu'ils demandent au bureau du Conseil municipal de faire pour eux ce qui a été fait pour les agents de son association.

« Le Conseil municipal, bien certainement, ne s'y refusera pas, et nous sommes persuadé qu'avec nous toute la presse appuiera les récla-

mations des employés des tramways Nord et Sud. »

LES FEMMES TÉMOINS

Un certain nombre de députés ont pris l'initiative d'une proposition de loi ayant pour but de donner à la femme majeure et jouissant de ses droits civiques le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil.

Aux termes de cette proposition, la femme majeure, mariée ou non, sachant lire et écrire, jouissant de ses droits civiques, aurait le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil, soit pour la déclaration de la naissance d'un enfant, soit pour attester la célébration d'un mariage civil, soit enfin pour faire connaître le décès d'un des habitants de sa commune.

Dans aucun cas, deux femmes seules ne pourraient être les témoins ; l'un des deux témoins devrait toujours être un citoyen sachant lire et écrire, et jouissant de ses droits civiques.

INCIDENT INTÉRIEUR

Un léger accident dont toute trace sera certainement effacée sous peu de jours empêche en ce moment M. Méline d'assister aux séances pendant lesquelles se poursuit la discussion du tarif des douanes. Le président de la Commission a dû se préoccuper de se faire suppléer pour la direction générale du débat. Or, il convient de noter qu'il a désigné pour cela deux des membres de la Commission des douanes, dont l'un appartient à la droite. Nous ne voulons point exagérer la portée de ce fait. On ne pourra s'empêcher cependant d'y voir la preuve que, bon gré mal gré, les républicains sont de plus en plus obligés de compter avec la Droite. On peut encore la traiter en adversaire, mais il faut bien, dans certains cas, se résigner à solliciter son concours et ne plus la traiter en quantité négligeable.

C'est l'enseignement qui se dégage de ce petit incident et qu'il était bon d'enregistrer.

UN MOT DE M. CONSTANS

Un mot plus ou moins drôlatique de M. Constans.

C'était, à Toulouse, la semaine dernière. Un compatriote de M. Constans lui demande pourquoi il n'a pas décoré le curé de Fourmies.

« Ah ! mon cher, répond le jovial ministre, si seulement il était laïque !... »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 mai 1891.

La physionomie de la Bourse ne s'est pas modifiée et l'ensemble de la séance est satisfaisant. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.25 ; le 4 1/2 0/0 à 104.30.

La Banque de Paris fait preuve d'une grande fermeté à 785, avec un coupon de 25 fr. à détacher le 4^e juillet, ce qui réduit le prix réel à 765.

La Société Générale se tient sans changement à 475. Les bénéfices nets des quatre premiers mois s'élèvent à 4.336.974 fr. contre 1.248.070 pour la période correspondante de 1890.

Le Crédit Lyonnais consolide sa reprise à 774. L'excellente situation de cette Société justifierait des cours plus élevés.

La Banque d'Escompte fait 446. On cote le Crédit Foncier 4,265.

Le Crédit Mobilier garde une excellente tenue à 375. Les actionnaires de cet établissement sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 12 juin à l'effet notamment de délibérer sur les comptes de l'exercice 1890 et de fixer le dividende.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie conservent un courant d'affaires très suivi. Les actionnaires de cet établissement sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 30 mai courant. La Société réalise des bénéfices considérables du chef de ses prêts hypothécaires dont le total s'élève aujourd'hui à 4,500,000 francs et qui tous ont été consentis au taux moyen de 7 1/2 à 8 1/2 0/0.

L'obligation première hypothèque de Linares à Almería se traite à 252.50. Il est aisé de prévoir sur ces titres une plus-value prochaine, étant donné l'activité que déploie la Compagnie de Fives-Lille pour hâter l'ouverture de la ligne.

Les Chemins Economiques sont à 414.

NOUVELLES MILITAIRES

CANARDS MILITAIRES

Coupons les ailes, dit l'*Avenir militaire*, à toute une bande de canards militaires qui, depuis quelques jours, s'est abattue dans les différents journaux.

« On a dit que la classe 1887 allait être renvoyée dans ses foyers; or, l'armée active n'a en ce moment dans ses rangs que trois contingents: ceux des classes 1887, 1888 et 1889. En dehors des sous-officiers rengagés, c'est la classe 1887 qui fournit la presque totalité des cadres subalternes; renvoyer cette classe avant les manœuvres, ce serait donc désorganiser complètement les cadres, que l'on aura déjà bien assez de peine à reconstituer en septembre, lorsque sonnera l'heure habituelle de la libération des hommes allant accomplir leurs trois années de service, c'est-à-dire appartenant à la classe 1887. A-t-on songé, en outre, à la diminution d'effectif qu'entraînerait une semblable mesure? En revenir aux compagnies et aux escadrons squelettes, au moment même où l'on va commencer les exercices extérieurs et les grandes manœuvres, c'est une idée tellement bizarre que, bien certainement, malgré son désir de réaliser des économies et de faire plaisir aux électeurs, le ministre civil de la guerre n'y a pas songé un seul instant.

» Nous en dirons autant du projet de mobilisation d'un corps d'armée; les journaux qui continuent à annoncer que l'on renouvellera cette année l'expérience faite en 1887 au 17^e corps, oublient que semblable opération ne peut se réaliser qu'en vertu d'une loi, et qu'aucune proposition de ce genre n'a été soumise au Parlement. Nous aurons en 1891 les grandes manœuvres d'armée que doivent exécuter les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e corps, sous la direction du général Saussier; il y a là de quoi suffisamment occuper notre état-major général, et de

quoi fournir à l'instruction générale de notre armée un aliment aussi complet que varié. »

Chronique Locale ET DE LOUEST

L'Exposition de Saumur

Les membres délégués pour recueillir les souscriptions en vue de l'Exposition de Saumur se sont réunis hier à la Mairie et se sont répartis en douze commissions et partagés la ville par quartiers, suivant le tableau ci-dessous :

Commissions

1^{re}. — MM. Tessier, Bouju et Chevallier :
La Croix-Verte.

2^e. — MM. Sourdeau et Hubert :
Le quartier des Ponts.

3^e. — MM. Florisson et Bonneau :
Rues de Bordeaux, d'Alsace, Fardeau, du Champ-de-Foire et de Poitiers jusqu'à la rue Verte.

4^e. — MM. Simon et Vinsonneau :
Rues Beaurepaire, d'Orléans, de Lorraine, Gambetta et Maremaillette.

5^e. — MM. Collin et Baugé :
Place de la Bilange (côté ouest), rues Saint-Nicolas, de la Fidélité, Brault, Chanzy, Courcouronne, de la Monnaie, Daillé, de la Petite-Bilange, du Pavillon, de la Maréchalierie et quai Saint-Nicolas.

6^e. — MM. Petit-Salmon et Godet :
Place de l'Hôtel-de-Ville, quai de Limoges, rues du Palais-de-Justice, de Fenet, du Bellay, place Notre-Dame, le Petit-Puy, Beaulieu, les Moulins.

7^e. — MM. Coutard et Roland :
Rues Saint-Jean, Cour-Saint-Jean, du Marché-Noir, de l'Hôtel-de-Ville, de la Comédie, place de la Bilange (côté est).

8^e. — MM. Poisson et Forge :
Rues Dacier, de l'Ancienne-Messagerie, Cendrière, de la Porte-Neuve, de la Petite-Douve, du Portail-Louis, Dupetit-Thouars, de la Grise, Bodin, du Petit-Versailles et des Païens.

9^e. — MM. Guédon et Chaussépied :
Rues de la Tonnelle, place Saint-Pierre, rues Haute-Saint-Pierre, Basse-Saint-Pierre, de la Montée-du-Fort et du Puits-Neuf.

10^e. — MM. Piéron et Milon :
Rues du Temple, du Prêche, Grande-Rue, rues du Petit-Mail, du Collège, de l'Hôtel-Dieu, des Basses-Perrières, des Boires, de la Chouetterie, place de la Gendarmerie.

11^e. — MM. Thavenard et Favaron :
Rues de Poitiers, Verte, de Nantilly, Saint-Lazare, avenue de la Gare de l'Etat, rues du Pressoir-Saint-Antoine, de la Gueule-du-Loup, place de Nantilly.

12^e. — MM. Dognereau, Liverani et Lemoine :
Saint-Hilaire-Saint-Florent et le Pont-Fou-chard.

Les visites à domicile commenceront aussitôt. Nul doute qu'il ne soit fait le meilleur accueil aux quêteurs pour donner à notre Exposition un éclat et un succès dignes de notre cité.

Les bordereaux d'impôts en 1891

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

Les compositions écrites pour les candidats à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire à l'École d'application de cavalerie en 1891, auront lieu le 13 juillet à Paris, Lyon et Toulouse.

L'épreuve orale et l'examen pratique commenceront le 6 août au ministère de la guerre.

LA FÊTE-DIEU

Pour le cas où M. le Maire, qui ne nous a pas encore honoré d'une réponse, persisterait dans son refus, nous prévenons les 4,000 signataires des pétitions que les processions de la Fête-Dieu auront lieu dimanche 31 mai, à Notre-Dame des Ardilliers, à 4 heures du soir; Et le dimanche, 7 juin, à l'Institution Saint-Louis, à 4 heures du soir.

ANGERS. — Le *Patriote* dit que tous les membres du Conseil municipal d'Angers ont reçu la lettre suivante, mercredi matin :

« Angers, le 26 mai 1891.

» Monsieur et cher Collègue,

» M^r l'évêque d'Angers prie l'Administration et le Conseil municipal de vouloir bien assister à la procession de la Fête-Dieu, qui aura lieu le dimanche 31 mai, à dix heures.

» J'ai l'honneur de vous transmettre cette invitation.

» Agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» Le Maire, GUIGNARD. »

On sait que M. le docteur Guignard est un républicain progressiste.

LES CONDAMNÉS DE LA DERNIÈRE SESSION DES ASSISES

Nous croyons savoir, dit le *Patriote*, qu'aucun des individus, condamnés au cours de la session des assises dernières, ne s'est pourvu en cassation.

Le fait est assez rare; aussi mérite-t-il d'être signalé.

Empoisonnement par la ciguë

On écrit de Cangey (Indre-et-Loire), le 26 mai :

« Un triste événement vient de jeter la consternation dans la famille Huguet, habitant le moulin de Lée, commune de Cangey. Cette famille se compose de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants.

» La fille aînée, allant chercher du persil pour mettre dans une omelette, se trompa et apporta de la ciguë.

» Après le repas, toute la famille se trouva indisposée.

» L'un des garçons ne tarda pas à succomber; le père est dans un état très inquiétant. Quant à la mère et aux deux autres enfants, on croit pouvoir les sauver. »

LA FLÈCHE. — Mercredi, à 2 heures, à eu lieu, dans l'ancien cimetière de l'Hôpital, l'exhumation des dix-sept soldats français morts à l'hôpital de La Flèche, pendant la guerre 1870-1871, et la translation de leurs restes dans le cimetière Saint-Thomas.

Le cercueil, recouvert d'une couronne et d'un drapeau, était porté par huit soldats.

Derrière, venaient le colonel et les officiers du Prytanée, le commandant et les officiers du 404^e; le sous-préfet de La Flèche, le maire et plusieurs conseillers municipaux, des magistrats, les élèves de l'école communale, etc.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, l'un par le sous-préfet, l'autre par le maire.

Physionomie probable du mois de juin

Les éléments astronomiques ne se modifiant que très lentement, le mois de juin présentera encore une certaine analogie avec le mois de mai, mais moins accusée.

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois de juin :

1^{er} Vers les 1^{er}, 2 (??), 3, 4, 6; 2^e vers les 7 (??), 9, 12, 13; 3^e vers les 14 (??), 15, 16, 17, 20; 4^e vers les 22 (??), 23, 25, 27; 5^e vers les 29 (?), 30.

Cela tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune, et jamais partout à la fois, ce qu'il ne faut pas oublier.

Le nombre de points d'interrogation mis

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le soir de ce même jour, Odon Wegrow ayant fait apporter de nombreuses bûches de bois dans son cabinet, pour entretenir le feu, renvoya vers dix heures M. Auguste en lui disant qu'il avait à travailler et qu'il se passerait de ses services pour se coucher.

Le faux John, qui apprit ces détails du premier valet de chambre, soupçonna qu'il se passerait cette nuit-là quelque chose d'extraordinaire. Une fois rentré dans sa mansarde, il se mit donc aux écoutes, en suivant, autant qu'il le pouvait, les actions du banquier à l'aide du téléphone.

Il entendit des froissements de papier, des bruits de pages feuilletées. De temps à autre, Wegrow poussait des exclamations de colère :

— Impossible de comprendre un traitre mot de ce grimoire! dit-il à un certain moment. Quelle idée de remplir un cahier d'hieroglyphes! Comment pouvait-il se relire lui-même? Des ronds! Des demi-cercles! Des barres! Des

croix! Quels caractères bizarres! Pourtant, ce sont bien des lettres et des mots et des phrases! Si je parvenais seulement à en déchiffrer une, je trouverais la clef pour comprendre toutes les autres. Mais non! Je ne devinerai pas le plus petit mot!

Dix minutes plus tard, il dit, sans s'apercevoir sans doute qu'il parlait tout haut, emporté qu'il était par ses réflexions :

— Est-ce qu'il se méfiait de quelque chose, qu'il a en l'idée d'écrire ainsi ses pensées avec des caractères secrets! Il doit y avoir là-dedans des choses qui m'intéressent! Si je pouvais le lire, j'y trouverais sans doute l'explication de sa conduite, des paroles qu'il m'a dites quelques jours auparavant. Voici le plan de la bataille de Sadowa. Evidemment, ce passage me concerne.

Puis, quelque temps après :

— Il y a des savants qui déchiffrent les écritures secrètes. Mais je n'en connais pas. Et puis, je n'oserais jamais confier ce cahier à qui que ce soit... Si on y lisait que... Oh! non! Ce serait trop imprudent... Trop imprudent!... Eh bien! Mais, ce que j'ai là, dans mon coffre-fort!... Est-ce que ce n'est pas bien imprudent, de ma part, de le conserver?... Je vais tout

détruire, tout de suite... Jeter tout cela dans le feu.

Le clic-clac d'une clef débrouillant la serrure compliquée du coffre-fort se fit entendre. Puis, Wegrow compta :

— Une! Deux! Trois! Toutes les pièces y sont... Vite au feu!... C'est dommage de perdre ainsi de l'or... Ces pierres sont belles... Bah! Je vais les garder. Qui saura jamais d'où elles viennent? Qui les reconnaîtra, une fois qu'elle seront démontées?...

Il y eut un crépitement de bois, un ronflement de flamme dans la cheminée... des bruits de pelle et de pincette.

Longtemps après, le clic-clac de la clef de la serrure du coffre-fort s'entendit de nouveau.

— Il enferme les pierres dans sa caisse, pensa Ferrari.

Ensuite, un tiroir fut ouvert, du bois frotta en glissant sur du bois, du papier fut manié, le tiroir fut repoussé brusquement et fermé à clef.

— Il range le cahier dans son bureau, se dit le faux John. Demain, je prendrai l'empreinte de la serrure du tiroir et je ferai fabriquer une clef. J'examinerai ce cahier et je parviendrai bien à savoir ce qu'il contient.

A deux heures du matin, Wegrow sortit de son cabinet.

— Il va se coucher, pensa Ferrari.

Et il fut pris du désir de savoir ce que le banquier ferait dans sa chambre, après une veillée pareille. Son sommeil ne pouvait être calme.

Sans lumière, à pas de loup, éclairé par la lune alors dans son plein, il descendit l'escalier et entra dans le salon qui séparait le cabinet de travail du banquier de sa chambre à coucher. La porte était entrebâillée. La lumière de la lune tombait en large nappe par la vaste fenêtre et éclairait cette pièce d'une clarté bleue, découpant des ombres nettes.

Odon Wegrow avait éteint sa lampe. Il se promenait fiévreusement de long en large, tantôt dans l'ombre, tantôt en pleine lumière.

Tout à coup il s'arrêta. Il se passa les mains sur les yeux d'un geste d'angoisse et tendit les bras en avant, comme pour repousser quelque spectre effrayant :

— Que me veux-tu? gémit-il d'une voix étranglée. Pourquoi reviens-tu toutes les nuits? Va-t-en! Je ne puis pas te ressusciter.

— Oh! s'exclama involontairement Ferrari, Wegrow entendit ce « Oh! ». Il se dirigea

Suivant acte reçu par M^e GUYARD, notaire à Doué, le 4 mai 1891, enregistré :

M. AUGUSTE PAINDESSOUS, menuisier,
M. VICTOR PAINDESSOUS, menuisier,

Demeurant l'un et l'autre à Doué, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de menuiserie et de vente de meubles.

La durée de la société est fixée à douze années à partir du 1^{er} janvier 1891.

La raison et la signature sociales seront : *Paindessous, frères.*

Le siège de la société est fixé à Doué.

Les deux associés auront la gestion du fonds de commerce et la signature sociale.

Un extrait dudit acte a été déposé au greffe de la Justice de paix de Doué, le 27 mai 1891, et un autre au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, le 28 mai 1891.

Pour extrait.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 6 décembre 1890, enregistré, à la requête de M^{me} Clémence Thomaizeau, marchande de chaussures, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), contre le sieur Henri Schaefer, cordonnier, ayant demeuré à Saint-Hilaire-Saint-Florent, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Il appert que le divorce a été prononcé au profit de M^{me} Schaefer contre son mari.

La présente insertion est faite en conformité d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du 28 mai 1891, enregistré, et pour faire courir les délais d'opposition dans les termes de l'art. 247 du Code civil.

Saumur, le 27 mai 1891.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire; décision du 24 avril 1890.

A VENDRE

UNE MAISON située angle de la rue de la Maréchalerie et de la r. St-Nicolas. S'adresser à M^{me} LEFFET, 15, rue de la Maréchalerie, ou à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

CRÉANCE de 800 fr.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

COFFRES-FORTS INCOMBUSTIBLES, hauteur 120 cm, largeur 63 cm, profondeur 40 cm.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PETITE MAISON
16, rue Saint-Lazare.
S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare.

ENTREPOT
DE PRODUITS CHIMIQUES
COURTET, rue Daillé, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.
Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.
Soufre sublimé, garanti pur, 21 fr 50 les 100 kilos.

ON DEMANDE
une BONNE DOMESTIQUE.
S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, et de M^e BROSSARD, notaire à Mazé.

ADJUDICATION

Le DIMANCHE 7 JUIN 1891, à midi, en l'étude de M^e BROSSARD, notaire à Mazé.

DES
PREMIER LOT
La 1^{re} FERME
DE LA CORBINIÈRE

Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 37 hectares 32 ares 70 centiares

MISE A PRIX : 32,000 francs
Fermage suivant bail de 12 ans à partir du 1^{er} novembre 1891 : 4,366 fr.

DEUXIÈME LOT
La 2^{me} FERME
DE LA CORBINIÈRE

Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 33 hectares 70 ares 50 centiares

MISE A PRIX : 30,000 francs
Fermage suivant bail de 6 ou 9 ans à partir du 1^{er} novembre 1891 : 1,400 fr.

TROISIÈME LOT
CLOSERIE DU GENIÈVRE
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 7 hectares 71 ares 20 centiares

MISE A PRIX : 10,800 francs
Fermage courant : 528 fr.

QUATRIÈME LOT
Closerie de la Chabulière

Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 2 hectares 21 ares 15 centiares

MISE A PRIX : 2,800 francs
Fermage courant : 136 fr.

CINQUIÈME LOT
CLOSERIE DU CORMIER

Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 5 hectares 20 ares 60 centiares

MISE A PRIX : 8,500 francs
Fermage courant : 340 fr.

SIXIÈME LOT
Ferme de la Guitoisière

Sise commune de Vieil-Baugé
D'une contenance de 23 hectares 23 ares 75 centiares

MISE A PRIX : 28,500 francs
Fermage courant : 1,100 fr.

Faculté de réunir les 3^e et 4^e lots.

Pour renseignements, s'adresser :
1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, 11, rue du Temple;
2^o A M^e BROSSARD, notaire à Mazé, dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,
F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, le Samedi 13 Juin 1891, à une heure,

LES VIGNEAUX

Ancienne propriété de M. GAUFRETEAU, dominant la vallée de la Loire.

Située commune de Cheselutte-les-Tuffeaux, et par extension sur Verrie et St-Florent

COMPRENANT : Maison de maître, jardin bien arboré, maison de vigneron; clos de vigne d'environ 3 hectares, produisant d'excellent vin blanc; ferme d'environ 22 hectares, bois compris, louée à demi-fruits.

Cheptel d'environ 5,000 fr. à rembourser

MISE A PRIX
Cheptel en sus : 20,000 fr.

S'adresser : sur les lieux, au fermier, M. DUGAS, et, à Saumur, à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Avec COUR et JARDIN

Située à Saumur, rue de l'ancienne-Gare, n° 14,

Occupée par M. CLIN, marchand de bois.

Facilités de paiements.

Grande et Belle CAVE A LOUER

Située rue de Fenet
S'adresser à M. TERRIEN aîné.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande de suite UN CLERC.

ENTREPOT CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE Un Ménage pour servir à la campagne, le mari cultivateur-vigneron, et la femme bonne basse-courrière.
S'adresser au bureau du journal.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid
LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristaux-lessives, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

AU

PALAIS

DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS



DÉPOSÉE

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies ;

2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie ;
3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maîtres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;
4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;
5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.